

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 mai 2026 - DÉLIBÉRATION N° 22/2026

Régularisant l'achat d'une camionnette à plateau pour les besoins du service technique.

<b>Le Maire</b> Mme Joëlle FREBAULT Procuration à  Signature	<b>1<sup>er</sup> adjoint au maire</b> M. Aroma MENDIOLA Procuration à  Signature	<b>2<sup>de</sup> adjointe au maire</b> Mme Elvina CLARK Procuration à  Signature	<b>3<sup>ème</sup> adjoint au maire</b> M. Olive TEIKIOTIU Procuration à  Signature	<b>4<sup>ème</sup> adjointe au maire</b> Mme Riorita HEITAA Procuration à  Signature
<b>5<sup>ème</sup> adjoint au maire</b> M. Charles BONNO Procuration à  Signature	<b>Maire délégué</b> M. Damien TEVENINO Procuration à  Signature	<b>Conseiller municipal</b> M. Jean-Yves SCALLAMERA Procuration à  Signature	<b>Conseiller municipal</b> M. Olivier TEHAAMOANA Procuration à  Signature	<b>Conseiller municipal</b> M. Haiihapaiaitehaoe TOUATEKINA Procuration à  Signature
<b>Conseillère municipale</b> Mme Monique VAATETE Procuration à  Signature	<b>Conseillère municipale</b> Mme Elisabeth TETUAVEROA Procuration à  Signature	<b>Conseiller municipal</b> M. Rogatien POEVAI Procuration à  Signature	<b>Conseillère municipale</b> Mme Loana KAIMUKO Procuration à  Signature	<b>Conseillère municipale</b> Mme Anaya KAIMUKO Procuration à  Signature
<b>Conseiller municipal</b> M. Etienne TEHAAMOANA Procuration à  Signature	<b>Conseiller municipal</b> M. Maurice MENDIOLA Procuration à  Signature	<b>Conseiller municipal</b> M. Domingo TEHAAMOANA Procuration à  Signature	<b>Conseillère municipale</b> Mme Diane MOKE Procuration à  Signature	

**SECRETAIRE DE SEANCE**  
Riorita HEITAA

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	17	15

L'an deux mille vingt-six, le 15 mai, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 7 mai 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 14h30 dans la salle de réunion de la Mairie d'Atuona, sous la présidence de Mme Joëlle FREBAULT, Maire de la commune.

**Exposé des motifs :**

La commune de Hiva Oa a procédé à l'acquisition d'une camionnette à benne Hyundai d'occasion (n° d'immatriculation 196 391 P) afin de renforcer les capacités logistiques du service technique. Ce véhicule est destiné à améliorer l'efficacité des interventions sur les routes communales étroites et faciliter la logistique d'approvisionnement des chantiers.

Séance du 15 mai 2026 - DÉLIBÉRATION N° 22/2026  
Régularisant l'achat d'une camionnette à plateau pour les besoins des services techniques.

La Direction des transports terrestres (DTT) demande une délibération pour acter le transfert de propriété entre le vendeur et l'acheteur. Cette régularisation vise ainsi à débloquer administrativement l'opération.

**Vu** la loi n°71-1028 du 24 décembre 1971 modifiée, relative à la création et à l'organisation des communes dans le territoire de la Polynésie Française, promulguée par arrêté n°31/AA du 6 janvier 1972 ;

**Vu** la Loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française. (Arrêté de promulgation n° 119 DRCL du 3 mars 2004) ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie française ;

**Considérant** la nécessité de régulariser l'achat d'une camionnette à benne pour les besoins du service technique ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré, par 15 voix pour dont 0 procuration, 2 abstentions et 0 voix contre,

**Article 1 :** Le conseil municipal approuve l'achat du véhicule Hyundai type camionnette à plateau, acquis le 9 mai 2025 pour un montant de 2 990 000 Fcfp.

**Article 2 :** La présente délibération sera transmise au comptable public pour régularisation comptable.

**Article 3 :** dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

**Article 4 :** dit que la juridiction administrative peut être également saisie par application de Télérecours citoyens accessible via le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.


Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 18 05 2026

Et publication ou notification

Du \_\_\_\_\_

Le Maire,  
(signature et cachet)



Dépôt HAUT-COMMISSARIAT DE PAPEETE  
Date de réception de l'AR: 19/05/2026  
987-200013571-20260515-DEL\_22\_2026-DE